

Engagement #36 : Renforcer l'engagement des citoyens dans la politique maritime et littoral française

Date de début et de fin de l'engagement

Printemps 2021 – fin 2023

Ministère porteur

Ministère de la Mer

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement vise à permettre de créer un dialogue avec les citoyens sur des bases chiffrées et documentées relatives à la mer et au littoral largement méconnus aujourd'hui :

On observe un usage croissant des activités en mer et sur le littoral, qui cristallisent de plus en plus d'enjeux. Il est donc nécessaire de se doter d'outils pour assurer des retombées écologiques, économiques et sociales pour l'ensemble des usagers. C'est l'ambition des documents stratégiques de façade (DSF). Pour être efficaces et acceptés de tous, ces outils doivent se fonder sur une bonne connaissance de l'état du milieu en mer et sur le littoral, ainsi que des activités qui s'y déploient, en intégrant différentes sources de données, y compris provenant de la science participative pour disposer d'une vision la plus actualisée possible.

La donnée et son ouverture est un élément fondamental de la construction des politiques publiques (conception et analyse d'impact).

Quel est l'engagement ?

- 1- Instaurer un dialogue avec les citoyens dans le cadre du Gouvernement ouvert :
 - Organiser une consultation du public au-delà des obligations légales (qui prévoient une PPVE simple) en allongeant sa durée à 3 mois et en organisant des séquences d'échange sur la planification et les enjeux des différentes composantes des DSF (plans d'action et dispositif de suivi) du 20 mai 2021 au 20 août 2021.
- 2- Rendre de compte de l'action publique de manière transparente et permettre un suivi de l'exécution des différentes stratégies de façade maritime :
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de suivi permettant 1) de mettre à jour et préciser l'évolution de la situation de l'existant, dans un périmètre non couvert à date (celui de chacune des façades maritimes) et 2) d'évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques pour l'horizon 2030 définis collectivement, en s'appuyant sur les contributions recueillies sur le 1er cycle de planification qui s'étend jusqu'à fin 2023.

- Ouvrir les données sur l'année 2022, faciliter leur exploitation et valorisation, par croisement de données de partenaires intéressés

(La mise en œuvre du Dispositif de suivi soumis à la consultation du public et au sujet duquel nous incitons le public à avoir une nouvelle approche de la gestion des données sur la mer et le littoral a vocation à être alimentée par les retours du public au-delà de la phase de consultation de 2021.)

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement doit aussi permettre une meilleure appropriation de ce segment de politique publique afin de réduire les tensions d'une part, entre les différents usages et d'autre, part, entre développement économique et enjeux de préservation du milieu.

L'ouverture des données permettra de créer une interaction avec tout citoyen, tout acteur intéressé par la donnée du domaine maritime et ayant une idée de cas d'usage permettant de traiter un problème ou d'apporter une valeur supplémentaire au service de l'économie bleue.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement est pertinent pour la transparence et pour la participation citoyenne, notamment en ce qu'il permet de divulguer davantage d'informations via une mise à disposition sur la durée d'une information non disponible à date.

Il permet également de favoriser des opportunités pour le public d'influencer les décisions en matière de suivi des politiques publiques.

Informations supplémentaires

Cet engagement est en lien fort avec les objectifs d'ouverture de données rappelés dans le rapport sur la politique publique de la donnée, les algorithmes et les codes sources du député Bothorel en date du 23 décembre 2020.

L'engagement est à mettre en lien avec la mise en place d'un portail usage des données maritimes, dont le démarrage est financé sur le plan de relance.

L'engagement permet également de mettre en œuvre les obligations de diffusion d'information relatives au milieu marin fixées par l'arrêté du 8 juillet 2019 approuvant le schéma national des données sur le milieu marin.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laure DASSONVILLE, Sous-directrice Modernisation-administration-numérique
Direction des Affaires Maritimes
laure.dassonville@developpement-durable.gouv.fr

Maité VERDOL, Cheffe de projet planification stratégique Mer et Littoral
Direction des Affaires Maritimes
maite.verdol@developpement-durable.gouv.fr